

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 4 (1890)

Artikel: Sigillographie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SIGILLOGRAPHIE



ous ce titre général : *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, et sous la direction de M. Jules Comte, la maison Quantin, à Paris, publie de véritables manuels destinés à exposer toutes les faces, tous les côtés, les multiples détails inhérents aux travaux artistiques ; un des livres de cette série, que nous avons sous les yeux, devrait être entre les mains de tous ceux qui s'occupent de recherches sigillographiques ; ce beau volume, richement illustré, très bon marché, est en quelque sorte un initiateur à la science des sceaux, ces monuments si précieux pour l'histoire de l'art héraldique. — Mais laissons l'auteur, M. Leroy de la Marche, nous présenter l'étude si captivante qu'il a publiée : « L'étude des sceaux, dit-il dans sa préface, naguère tout à fait négligée, a pris depuis quelques années un développement rapide. On s'est aperçu qu'ils constituaient, non-seulement une série de documents historiques, mais une classe de monuments artistiques du plus haut intérêt. Les époques douées du sentiment de l'art communiquent à tout ce qu'elles touchent, même aux objets les plus usuels, un cachet inimitable ; aussi le moyen âge a-t-il laissé sur ces milliers d'emblèmes, servant à la validation des actes publics ou privés, l'empreinte de son esprit et de son goût original. La langue des images était alors plus familière au peuple que la langue écrite : voilà pourquoi les arts de cette période sont supérieurs à sa littérature, et voilà pourquoi elle a fait de la gravure sur métal, de la gravure sigillaire une spécialité si brillante..... Je me suis borné, continue l'auteur, à envisager les sceaux au point de vue artistique, en ajoutant toutefois à cet ordre de considérations quelques notions essentielles sur leurs origines, leur usage et leur disparition. Leurs origines commencent avec les pierres gravées antiques, dont j'ai dû dire un mot, en attendant qu'un juge plus compétent en fasse l'objet d'une étude particulière. Leur disparition a amené l'avènement des cachets modernes, qui m'ont fourni la matière d'un épilogue tout naturel. Entre ces deux termes extrêmes, j'ai accordé la plus large part aux *types* des sceaux, c'est-à-dire aux figures, en les examinant dans l'ordre des catégories sociales auxquelles appartenait chacun d'eux. Enfin, dans un dernier chapitre, j'ai donné des renseignements généraux sur les principales collections et les travaux exécutés jusqu'à ce jour, afin d'indiquer aux amateurs

où ils devaient s'adresser pour apprendre à connaître les monuments originaux.... »

Les figures qui ornent cet ouvrage ont toutes été exécutées d'après les empreintes originales ou les empreintes surmoulées ; le nouveau procédé employé pour ces reproductions, participant à la fois de la photographie, de la gravure et de la typographie, achève de leur donner toute la fidélité désirable. Il est arrivé à rendre avec une précision mathématique les moindres reliefs des empreintes de cire ou de métal, et aussi leurs moindres défauts ; mais nul ne s'y trompera et ne lui imputera les injures que le temps a fait subir à ces fragiles monuments. Nos lecteurs pourront du reste juger de ce que valent les figures par le spécimen ci-dessous, représentant le sceau de Charles-le-Téméraire :



Fig. 475. Sceau de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. 1468.

Les *Archives* ont déjà publié une table de la classification des sceaux ; mais ce que nous n'avons pas encore expliqué, c'est la façon dont ces pièces sont scellées aux actes. Trois dessins de l'ouvrage dont nous parlons le montreront suffisamment ; à l'origine, les sceaux étaient fixés sur les actes eux-mêmes : on les nomme *sceaux plaqués* ; la cire molle adhère au parchemin qui a préalablement été découpé en croix :



Fig. 476. Exemple de sceau plaqué.

Mais, à mesure que les empreintes devinrent plus épaisses, il fallut nécessairement un autre moyen de fixer les sceaux aux chartes; on imagina les *sceaux pendants*, c'est-à-dire les sceaux appendus au bas des pièces à l'aide d'un lien, tenant à la cire par un bout et au parchemin par l'autre. L'attache la plus usitée, surtout pour les chartes ordinaires, a été la «*queue de parchemin*»; la «*simple queue*» n'est autre chose qu'une découpe taillée dans la charte elle-même, en forme de lanière et supportant à son extrémité le sceau pendant :

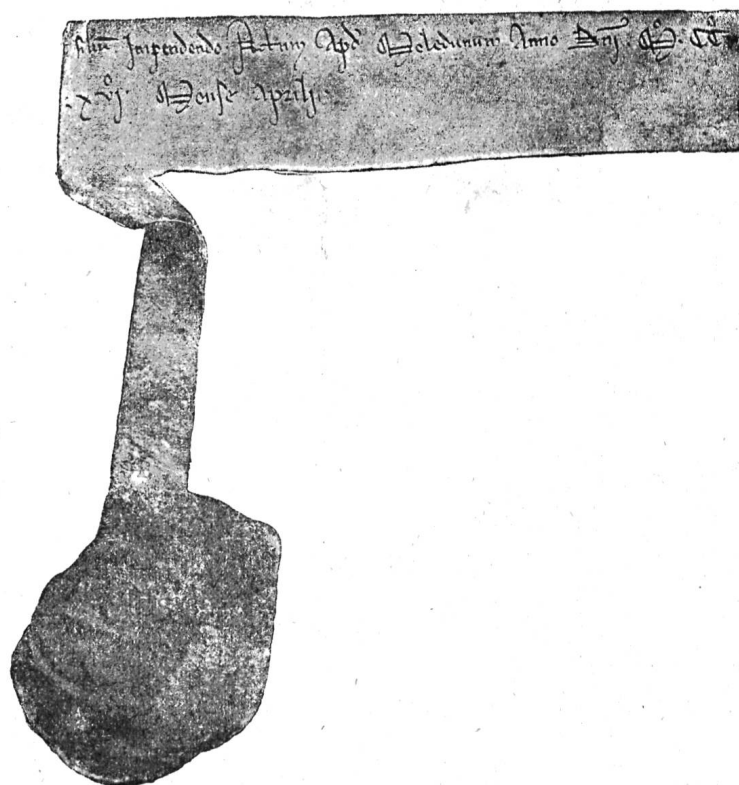


Fig. 477. Exemple de sceau pendant sur simple queue de parchemin.

Au XIII^e siècle, les goûts artistiques s'étant partout développés, les tissus de soie aux brillantes couleurs, aux broderies élégantes, sont adoptés par les chancelleries des hauts et puissants personnages. Naturellement, ces lacs de soie revêtent la couleur de la livrée de ceux qui les employaient. Voici un spécimen de sceau appendu à une charte de Saint-Louis, en 1259 :



Fig. 478. Sceau pendant (1259).

Nous pourrions multiplier les exemples et prolonger encore cet article, mais nous préférons recommander l'ouvrage de M. Leroy de la Marche à nos lecteurs ; profanes et initiés — nous en sommes persuadés — y trouveront de quoi leur faire passer quelques beaux moments ; la riche illustration de l'œuvre, son caractère historique tout à fait sérieux, sont des garants de son importance et du bon accueil qui lui sera fait.

LA RÉDACTION.

Neuchâtel, juin 1890.